

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DES PROJETS TERRESTRES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de ligne d'interconnexion Appalaches-Maine  
sur le territoire des municipalités régionales de comtés  
des Appalaches et du Granit  
par Hydro-Québec**

**Dossier 3211-11-124**

Le 31 janvier 2020

**Ministère  
de l'Environnement  
et de la Lutte contre  
les changements  
climatiques**

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de ligne d'interconnexion Appalaches-Maine sur le territoire des municipalités régionales de comtés des Appalaches et du Granit par Hydro-Québec est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2018-02-14	Réception de l'avis de projet
2018-02-22	Délivrance de la directive ministérielle
2019-09-04	Réception de l'étude d'impact
2019-09-06	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2019-10-28	Transmission à l'initiateur de projet du document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2019-11-29	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet

### 2. DESCRIPTION DU PROJET

Hydro-Québec projette de construire une ligne d'interconnexion à courant continu d'une tension de 320 kV sur 103,4 km entre le poste des Appalaches, situé à Saint-Adrien-d'Irlande près de Thetford Mines dans la municipalité régionale de comté des Appalaches, en Chaudière-Appalaches, et un point de raccordement à la frontière canado-américaine entre le Maine et le Québec dans la municipalité régionale de comté du Granit en Estrie.

La nouvelle ligne sera jumelée à une ligne existante à 120 kV ou à 230 kV sur près de 73 % de son parcours, soit sur 75 km dans la portion nord du tracé entre le poste des Appalaches et les limites

de la ville de Lac-Mégantic. Un nouveau corridor de 24 km sera créé pour la portion sud du tracé. Plus précisément, le tracé emprunté par cette ligne est divisé en quatre segments. Dans le premier segment, la ligne projetée est juxtaposée à deux lignes monoterne de 230 kV sur une distance de 6 km. Toutefois, aux abords du secteur minier de Thetford Mines, elle doit s'éloigner du couloir de lignes existant sur une distance de 4 km en raison de contraintes techniques. Dans le deuxième segment, elle est jumelée à une ligne monoterne à 120 kV sur une distance de 36 km du poste de Thetford Mines jusqu'à la hauteur du lac Thor, dans la municipalité de Stratford. Ensuite, le troisième segment, de 31 km, juxtapose la ligne projetée à une ligne biterne à 120 kV jusqu'à la hauteur du lac de l'Original près du poste de Mégantic. Finalement, le quatrième segment s'écarte de la ligne existante et chemine dans un nouveau corridor sur une distance de près de 24 km, à partir de la municipalité de Nantes jusqu'à la frontière canado-américaine dans la municipalité de Frontenac.

La ligne projetée compte près de 322 pylônes avec une portée moyenne d'environ 325 m. Hydro-Québec a conçu une nouvelle famille de pylônes à armement vertical spécifiquement pour ce projet : les conducteurs sont situés d'un seul côté afin de réduire la largeur d'emprise à déboiser. De plus, des pylônes tubulaires en acier à armement vertical sont utilisés sur environ 3 km près du secteur de Black Lake dans la ville de Thetford Mines.

La largeur d'emprise de la ligne projetée est de 43 m lorsque la ligne est seule dans un nouveau corridor. Lorsqu'elle est juxtaposée à un corridor de lignes existant, la servitude existante détenue par Hydro-Québec est suffisamment large pour accueillir une partie de l'emprise de la ligne projetée, mais une surlargeur de servitude variant entre 10,6 m et 25,0 m devra être acquise pour compléter l'emprise de la nouvelle ligne.

Le projet inclut également l'installation d'un convertisseur et l'agrandissement du poste des Appalaches. Le premier volet des travaux consiste à construire un nouveau convertisseur à courant continu haute tension (CCHT) et l'appareillage connexe ainsi que deux nouveaux bâtiments sur une superficie de 214 m sur 115 m à l'intérieur des limites du poste actuel. Le deuxième volet consiste à des travaux de raccordement de ce nouveau convertisseur CCHT au réseau à 735 kV qui alimente le poste des Appalaches. Ces travaux nécessitent un agrandissement du poste d'une superficie estimée à 32 916 m<sup>2</sup> du côté est du poste actuel, entièrement situé sur la propriété d'Hydro-Québec.

Le coût estimé du projet est de 603 M\$, soit 250 M\$ pour la construction de la ligne et 353 M\$ pour l'ajout du convertisseur CCHT et les travaux connexes au poste des Appalaches. Selon l'échéancier de l'initiateur de projet, les travaux débiteront à l'hiver 2020-2021, pour une mise en service en décembre 2022.

Pour Hydro-Québec, le projet vise à accroître la capacité d'exportation du réseau d'Hydro-Québec vers le marché de la Nouvelle-Angleterre, permettant de livrer jusqu'à 1 200 MW de puissance à une tension de 320 kV. La ligne projetée se raccordera à la ligne prévue de transport New England Clean Energy Connect, actuellement à l'étude dans l'état du Maine.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction adjointe des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines;
- la Direction de l'expertise climatique;
- la Direction de l'expertise hydrique et atmosphérique;
- la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;
- la Direction des aires protégées;
- la Direction des politiques climatiques;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Chaudière-Appalaches;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère des Transports;
- le ministère du Conseil exécutif – Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- HYDRO-QUÉBEC. *Ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine – Étude du potentiel archéologique*, par Archéotec inc., juillet 2019, 166 pages;
- HYDRO-QUÉBEC. *Ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 – Chapitres 1 à 8*, par Hydro-Québec TransÉnergie, août 2019, 234 pages;
- HYDRO-QUÉBEC. *Ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2 – Chapitres 9 à 12*, par Hydro-Québec TransÉnergie, août 2019, 370 pages;
- HYDRO-QUÉBEC. *Ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 3 – Annexes*, par Hydro-Québec TransÉnergie, août 2019, 484 pages;
- HYDRO-QUÉBEC. *Ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 4 – Cartes en pochette*, par Hydro-Québec TransÉnergie, août 2019, 17 pages;

- HYDRO-QUÉBEC. *Ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine – Inventaire du milieu naturel – Oiseaux à statut particulier et chiroptères*, par WSP, septembre 2019, 106 pages;
- HYDRO-QUÉBEC. *Ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine – Inventaire du milieu naturel – Milieux humides, espèces floristiques à statut particulier et espèces floristiques exotiques envahissantes*, par WSP, septembre 2019, 276 pages;
- HYDRO-QUÉBEC. *Ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine – Inventaire du milieu naturel – Herpétofaune à statut particulier*, par BBA, daté du 25 septembre 2019, 109 pages;
- HYDRO-QUÉBEC. *Ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec*, par Hydro-Québec, novembre 2019, 194 pages;
- HYDRO-QUÉBEC. *Ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires additionnels du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec*, par Hydro-Québec, janvier 2020, 13 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 22 février 2018.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du ministre annonçant le début de la période d'audiences publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

## RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, et que le projet soulève des enjeux, notamment en lien avec les impacts sociaux liés aux expropriations, aux impacts associés à la modification du paysage et à l'ouverture du territoire, à l'impact lié à la gestion de déblais contaminés à l'amiante ainsi qu'à la modification des limites du parc national de Frontenac, suggérant ainsi que la tenue d'une audience publique est inévitable, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'audience publique sans que l'initiateur n'ait à entreprendre la période d'information publique, tel que le permet le sixième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement.



**Vincent Boucher**, Biologiste, M.Sc.

Chargé de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres